

ORDONNE' que Mr. Le Juge De Bonne, et Mr. Young soient du dit Comité.

Un Bill grossoyé pour lever les doutes qui pourroient s'élever touchant la validité de certaines procédures dans la Cour du Banc du Roi pour les Causes Criminelles à *Quebec*, laquelle Cour n'a point tenu au terme de Septembre dernier par l'absence du Juge en Chef de la Province, et qui pourvoit plus efficacement pour que désormais la dite Cour puisse tenir aux tems fixés par la loi dans les différents Districts de *Quebec*, et de *Montréal*, a été lu pour la troisième fois.

Mr. Bertbelot a proposé, secondé par Mr. Perinault, que le Bill passe, et que le titre soit " Acte pour lever les doutes qui pourroient s'élever touchant la validité de certaines procédures dans la Cour du Banc du Roi pour les Causes Criminelles à *Quebec*, la quelle Cour n'a point tenu au terme de Septembre dernier, par l'absence du Juge en Chef de la Province; et qui pourvoit plus efficacement pour que désormais la dite Cour puisse tenir aux tems fixés par la Loi dans les Districts de *Quebec* et de *Montréal*."

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour	11
Contre	9

Ainsi, il a été en conséquence résolu dans l'affirmative.

ORDONNE', que Mr. Beribelot et Mr. Perinault portent ce Bill au Conseil Législatif et demandent sa concurrence.

Et alors, sur motion de Mr. Perrault, secondé par Mr. Steel,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi,